République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Loches
SMAEP DE LA FERRIERE-MARRAY

Séance du 16 juillet 2026

Membres en exercice : 12 **Présents :** 9 **Votants :** 10 **Date de la convocation :** 02/07/2026	Le jeudi 16 juillet 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean LEDDET. **Présents** : Eloi CANON, René LAVAINE, Jean LEDDET, Marc LEPRINCE, Jean-Paul ROBERT, Philippe TABAREAU, Stéphane VERDIER, Marie-Pierre HEBBINCKUYS, Alain HEGESIPPE **Représentés** : Gilles BOUTILLIER représenté par Marie-Pierre HEBBINCKUYS **Absents et excusés** : Stanislas CLOUET-D'ORVAL, Arnaud FORTIN **Secrétaire de séance** : René LAVAINE

ORDRE DU JOUR

1) Arrêt du procès-verbal du 20/05/2026,
2) Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement de canalisation AEP – rue de la Chapelle Saint Come – commune de Louestault.
3) Délibération modificative n°1 : ouverture de crédits au compte 21351 dans le cadre d'un aménagement sur le site de la Penissière

Informations et questions diverses

Arrêt du procès-verbal de la séance du 20/05/2026

Ayant été envoyé à l'ensemble des conseillers avec la convocation de ce jour, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité par les conseillers qui étaient présents à cette séance.

Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement de canalisation AEP rue de la Chapelle Saint Come commune de Louestault (N° DE_2026_16)

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2025_22 du 16 décembre 2025, il a été décidé de lancer une opération relative au renouvellement de canalisations sur la seconde partie de la rue de la Chapelle Saint Come à Louestault.

Il précise que le montant de l'opération était estimé à 53 000 € HT, ingénierie comprise.

Compte tenu du montant estimatif des travaux, une consultation restreinte auprès de 5 entreprises locales a été faite.

3 offres conformes ont été réceptionnées avant la date limite de consultation fixée au mercredi 13 mai 2026 - 17h00.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyses des offres.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2026,

Vu les offres reçues et le rapport d'analyse présenté par Monsieur le Président,

Considérant que l'offre de l'entreprise TERCA- Les Perrés - 37370 BEAUMONT-LOUESTAULT est l'offre technico-économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

-DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise TERCA dont le montant de l'offre s'élève à 32 747,90 € HT,

-DIT que les crédits suffisants ont été inscrits au BP2026,

-AUTORISE le Président à signer tout document relatif au marché de travaux de renouvellement de canalisation AEP sur la seconde partie de la rue de la Chapelle Saint Come - commune de Louestault.

Délibération : adoptée
Résultat du vote :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 17/07/2026 et publication le 17/07/2026

Arrivée de Madame Marie-Pierre HEBBINCKUYS à 18h40.

Décision modificative n°1 : ouverture de crédits au compte 21351 dans le cadre d'un aménagement sur le site de la Penissière (N° DE_2026_17)

Monsieur le Président informe que lors de l'épisode de canicule courant juin 2026, le délégataire a alerté le syndicat d'une surchauffe des pompes sur le site de la Penissière.
Afin de ne pas les endommager outre mesure, il a été décidé :
- d'installer un ventilateur mis à disposition par M Fortin et d'aérer autant que possible la nuit,
- de réduire le nombre de pompes en fonctionnement à une pompe de reprise, afin de limiter le risque mais sans diminuer la distribution d'eau potable sur le territoire.

Il renouvelle ses remerciements en direction de M Boutillier et de M Fortin pour leur intervention et leur réactivité qui a permis d'éviter des risques en terme d'alimentation du réseau mais aussi en terme financier. Il salue également l'intervention efficace des agents de STGS.

Cette problématique de température élevée lors de canicules a déjà été soulevée en 2025 et un devis pour l'achat et l'installation d'une climatisation avait été demandé à STGS.
Considérant que les épisodes de canicule risquent de se renouveler plus régulièrement que par le passé, il apparaît indispensable d'aménager le site de la Penissière.
Monsieur le Président informe qu'il est en attente du devis actualisé par STGS.
Vu le CGCT,
Vu le BP2026,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits sur l'imputation 21351 pour l'achat et l'installation d'un climatiseur à la station de la Penissière,
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :
- AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédit constituant la décision modificative n°1 pour l'achat et l'installation d'un climatiseur à la station de la Penissière, comme suit :

SECTION	COMPTE	OPERATION	MONTANT
Fonctionnement	6228	Divers	- 4 000 €
Fonctionnement	D023	Virement à la section d'investissement	+ 4 000 €
Investissement	R021	Virement de la section de fonctionnement	+ 4 000 €
Investissement	21351	Aménagement bâtiments d'exploitation	+ 4 000 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 4 000 €.

Délibération : adoptée
Résultat du vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 17/07/2026 et publication le 17/07/2026

Informations et questions diverses

- Point sur un rdv du 15/07 avec Mme Morambert, ingénieure au conseil départemental d'Indre-et-Loire concernant le projet de nouveau schéma départemental AEP
- Lancement prochainement du PGSSE en intégrant la commune de Chemillé sur Dême
- Réunion de suivi de la DSP reporté en août 2026
- Rapport Annuel du Délégataire 2025 : point important sur le rendement : en amélioration par rapport à 2024 (passage de 67% à 77%)
- Rapprochement avec Chemillé : le Président informe qu'il va voir pour une mission d'assistance à la maitrise d'ouvrage afin d'être accompagné et conseillé sur ce dossier
- Casses sur la canalisation entre le Haut Montas et le bourg de Marray : il conviendra d'étudier son renouvellement (env.300 m et 10 branchements). A voir pour 2027
- Point sur les remontées des communes :
 - Chemillé : plus de fuites depuis les travaux de changement de canalisations
 - Les Hermites : 2 casses au même endroit (lieu-dit Malitourne, au bout de la rue du 11 novembre, direction Monthodon). Le Président se renseigne auprès de STGS
 Réception d'un mail le 15/07 de l'ARS pour des analyses à faire (recherche de plomb dans les installations AEP inférieures à 5 ans). Il est demandé d'envoyer le mail au SMAEP afin d'identifier la demande de l'ARS
- Dates des prochains conseil syndicaux :
 - Le 14/10/2026 à 18h30
 - Le 13/01/2027 à 18h30
 - Le 17/03/2027 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.